

Division
du Personnel

Cellule
des maîtres auxiliaires
et des personnels de
surveillance

VR/DP
n° 3211/xxxx

Affaire suivie par
Patricia Robichon
Bureau 333
Tél. (687) 26.61.87
Fax (687) 26.61.81
Mél.
probichon@educagrii.fr

Dossier traité par
Carelle Clavel
Bureau 448
Tél. (687) 26.61.08
Fax. (687) 26.61.81
Mél.
cclavel@ac-noumea.nc

22 rue Dézarnaulds
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 03 OCT. 2007

Le Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Monsieur le Directeur du CIO

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Affectation à la rentrée 2008 des maîtres auxiliaires
PJ : Listes des pièces justificatives (annexe 1)
Etat de services (annexe 2)
Barème d'affectation (annexe 3)

La présente note a pour objet de vous préciser les dispositions relatives aux opérations d'affectation des maîtres auxiliaires au titre de la rentrée 2008.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur la mise en place de nouvelles modalités pour les opérations de renouvellement des candidatures des maîtres auxiliaires pour la prochaine rentrée scolaire. Aussi, je vous demande de bien vouloir afficher cette note et en assurer une large diffusion auprès des personnels concernés de votre établissement et de la porter à la connaissance des personnels placés en congé de maladie ou de maternité.

I- Modalités de participation

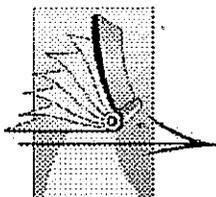
I-I Saisie des candidatures par internet

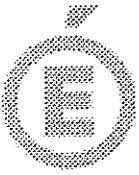
Les maîtres auxiliaires sont invités à formuler leur candidature, par l'intermédiaire d'une application informatique « LILMAC », disponible sur le site internet du Vice-Rectorat à l'adresse internet suivante :

<http://bv.ac-noumea.nc/lilmac>

ou

<http://www.ac-noumea.nc>





Vous voudrez bien mettre à la disposition de chaque maître auxiliaire placé sous votre autorité le guide de saisie des vœux joint à la présente circulaire.

Dans chaque établissement, un poste informatique sera mis à disposition des candidats ainsi que dans le hall du Vice-Rectorat, rue Dézarnaulds.

Pour toutes questions relatives au renouvellement des candidatures des maîtres auxiliaires, les candidats peuvent contacter :

Mme Patricia Robichon :
Téléphone : 26.61.87
Courriel : probichon@ac-noumea.nc

Mlle Carelle CLAVEL :

Téléphone : 26.61.08
Courriel : cclavel@ac-noumea.nc

La campagne de saisie des vœux est ouverte 24 heures sur 24 du 08 octobre au 21 octobre 2007 inclus à minuit. Les personnels utiliseront le numéro d'identifiant éducation nationale (NUMEN) qui leur a été notifié .En cas de non connaissance du NUMEN, les candidats sont invités à se rapprocher de la division du personnel (Mme Robichon , Mlle CLAVEL). Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas attendre la fin de la période de saisie (du 08 octobre au 21 octobre 2007) pour saisir leur candidature.

L'application informatique « LILMAC » permet au candidat de saisir ses vœux et une discipline d'enseignement.

IMPORTANT :

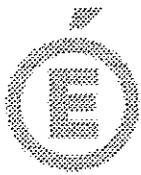
Jusqu'à présent, les candidats avaient la possibilité de demander plusieurs disciplines. Avec la mise en place de l'application informatique « LILMAC », les candidats ne peuvent demander qu'une seule discipline.

Toutefois, les candidats auront la possibilité de mentionner leur souhait d'enseigner dans une autre discipline sur l'accusé de réception qui sera transmis après la campagne de saisie des vœux.

I-II Edition des demandes et retour des accusés de réception

La saisie de la demande de renouvellement donnera lieu à l'édition d'un accusé de réception au Vice-Rectorat au lendemain de la clôture de saisie des vœux. Celui-ci sera adressé le 24 octobre 2007, sous votre couvert, aux candidats.

Il appartiendra à chaque candidat de vérifier la demande , de la compléter, de la modifier le cas échéant, de la dater et de la signer, préalablement à son renvoi immédiat par vos soins à la Division du personnel au plus le 15 novembre 2007.



Le barème d'affectation a fait l'objet d'une révision. L'accusé de réception devra être accompagné de toutes les pièces justificatives nécessaires au calcul et à la vérification du barème. Même si ces documents figurent pour une grande majorité des personnels déjà dans leur dossier, il importe, dans l'intérêt des personnels, que la révision du barème s'accompagne de la transmission de toutes les pièces justificatives pour garantir la fiabilité du calcul et de la vérification du barème.

Les pièces justificatives à fournir par le candidat sont énumérées dans l'annexe 1 de la présente circulaire. Les candidats devront veiller à remplir l'état détaillé de leurs services (annexe 2) en qualité de maître auxiliaire dans l'enseignement secondaire public et dans l'enseignement secondaire privé.

Je vous demande de bien vouloir vérifier la présence des pièces justificatives présentées par le candidat et apposer votre visa sur l'accusé de réception.

II- Les vœux

Le nombre maximal de vœux possibles est fixé à six.

Les vœux peuvent porter sur :

- une commune ;
- un groupement de commune ;
- un secteur d'une province (côte Ouest, côte Est, Lifou, Maré) ;
- une province ;
- la Nouvelle-Calédonie

III- Barème

Les éléments du barème sont détaillés en annexe de la présente circulaire.

Le barème prend en compte des éléments liés :

- aux diplômes ou à l'expérience professionnelle
- à l'ancienneté de service sur le territoire en qualité de maître auxiliaire
- à la situation familiale
- à l'admissibilité au concours
- aux vœux d'affectation

IMPORTANT

Pour ce qui concerne les candidats titulaires d'une licence ou d'un titre requis pour s'inscrire à un concours de recrutement des personnels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation et les candidats titulaires d'un master et plus, une bonification de 10 points est attribuée lorsque le diplôme détenu correspond à la discipline d'enseignement sollicitée.



A titre d'exemple, un candidat titulaire d'une licence de mathématiques demandant à enseigner la discipline mathématiques lors de la saisie de sa candidature via l'application informatique bénéficiera d'une bonification de 10 points.

Si un candidat titulaire d'une licence de mathématiques demande à enseigner la physique-chimie lors de la saisie de sa candidature, cette bonification ne lui sera pas attribuée pour la discipline physique-chimie. En revanche, si ce candidat mentionne dans l'accusé de réception son souhait d'enseigner la discipline mathématiques, cette bonification de 10 points lui sera attribuée pour cette discipline.

IV- Calendrier

du 08 octobre au 21 octobre 2007 inclus à minuit.	Saisie des candidatures sur l'application « LILMAC »
le 24 octobre 2007	Envoi dans les établissements des accusés de réception
du 24 octobre au 14 novembre 2007	Vérification et signature de l'accusé de réception par le candidat (constitution du dossier avec les pièces justificatives)
le 15 novembre 2007	Transmission à la division du personnel par le chef d'établissement des accusés de réception et des pièces justificatives

Par avance, je vous remercie de votre collaboration pour le bon déroulement de cette opération.

Pour le vice-recteur empêché
le secrétaire général du Vice-Rectorat

Michel GAIGNAIRE